

Bon No: 001124540		1ere Gachée: 10:14 (1) Quantité: 6.00 m3		Date: 11/12/2025 référence commande(2):		reap111225090027		Zone: TRANSPORT TOI					
client: 411331 chantier: 133117		MASSELOT SARL Jonchery-sur-Suippe		23 RUE DU MOULIN 06.32.26.36.60 51600 2 chemin de Suippes 06.32.26.36.60 51600 Jonchery-sur-Suippe		M86 M86		8x4 ROUXEL BER BERKOUK					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 11:00 00:00					
température:		vitesse du vent:		validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 							
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7)		Dmax	
NJB253A300		BPS				XF1		CL 0,40		S3		20	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)					
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N						0		C25/30					
appellation commerciale C25/30 XF1 Dm20 S3 CEM2 300													
Propriétés particulières spécifiées													
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480/4700				NOM: signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													
signature:													

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1